



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Klan du Loup défend les intérêts des loups de la Vanoise

L'association Le Klan du Loup a déposé plainte près du Procureur de Chambéry pour destruction d'espèce protégée

La Bachelerie, le 2 février 2022 – L'association LE KLAN DU LOUP a eu connaissance d'un article paru le 30 janvier 2022 sur le site Internet de journal *Le Monde* intitulé « *Des animaux protégés empoisonnés dans le parc national de la Vanoise* » (https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/30/des-animaux-proteges-empoisonnes-dans-le-parc-national-de-la-vanoise_6111560_3244.html).

Si la perte d'autres animaux est également à déplorer, il ne fait aucun doute qu'il s'agit de victimes collatérales et que la cible des braconniers était le Loup, dont la présence sur notre territoire est violemment contestée par des industriels ovins et des chasseurs.

Le braconnage du Loup (*Canis lupus italicus*) est lourdement préjudiciable à la biodiversité.

A l'heure où des présidents de syndicats corporatistes agricoles appellent publiquement à décimer le Loup par « *le plomb et le poison* » et à faire disparaître les cadavres avec de la chaux qu'ils se proposent de rembourser, ce type d'infractions va se multiplier et les auteurs vont avoir à cœur de faire disparaître les corps.

Ce sont pour ces raisons que l'association LE KLAN DU LOUP a déposé plainte près du Procureur de CHAMBERY (73 Savoie), pour « destruction d'espèce protégée » et se constitue partie civile.

Dans sa démarche, l'association LE KLAN DU LOUP a comme conseil le Cabinet d'avocats ANIMALEX.

Ce Cabinet a la particularité d'être « mono thématique » et tourné vers la défense de la Cause Animale.

La Savoie ne doit pas devenir une zone de non droit !

À propos du Klan du Loup (loi 1901, reconnue d'intérêt général) :

Le Klan du Loup a comme but la défense du Loup en France, l'aide au retour naturel du Loup sur notre territoire national, la promotion, sous toutes ses formes, du Loup sous tous ses aspects (zoologique, historique, symbolique, etc.) et le développement de contacts avec d'autres associations ou organismes ayant le même but.

La lutte contre la chasse ainsi que le trafic de peaux et fourrures font aussi partie des prérogatives de l'association.

Le Klan du Loup est guidé par le respect du Vivant, des valeurs du biocentrisme et de la Protection Animale.

Contacts :

Pour contacter M. Rodolphe Gaziello :

Téléphone : 06 51 87 31 89

Mél : contact@loup.eu

Site officiel : www.loup.eu

Facebook : www.facebook.com/kdloup/

Twitter : [@LeKlanduLoup](https://twitter.com/LeKlanduLoup)

Pour contacter le Cabinet d'avocats ANIMALEX :

Me Olivia Symniacos

Mél : contact@animalex-avocats.com

Site officiel : www.animalex-avocats.com

Facebook : www.facebook.com/animalexavocats/